

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 10 mars 2014 de 9 h 35 à 17 h 55 (arrêt de 12 h à 13 h 25 et de 14 h 45 à 15 h).

Sont présents: M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excusent : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (9 h 35 à 10 h et de 10 h 20 à 13 h 45)
M. Stéphane Germain, vice-chef (13 h 50 à 14 h)



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL SGE-ISO 14 001

RÉSOLUTION NO 5708

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale tient à assumer son leadership dans la gestion de Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE le Permis de récolte pour l'approvisionnement d'usine (PRAU) de 50 000 m³ obtenu par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan contient une obligation de démontrer l'obtention d'une certification environnementale SGE – ISO;

CONSIDÉRANT QUE Développement Pekuakami Innuatsh (DPI) et le service Patrimoine, culture et territoire de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont tous deux des responsabilités dans la planification et l'opérationnalisation dudit permis (PRAU);

IL EST RÉSOLU DPI et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soient corequérants d'un seul et unique certificat environnemental SGE-ISO 14 001 pour les activités relatives au PRAU;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan approuve les modifications apportées à la politique SGE-ISO 4.1 afin qu'elle reflète cette corequérance.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE 2014-2015

RÉSOLUTION NO 5709

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté d'une police d'assurance collective pour couvrir la protection de ses employés, et ce, dans un principe de saine gestion;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'adhérents est passé de 243 à 245;

CONSIDÉRANT QU'il y a une diminution en assurance vie de -6,1 % due au changement démographique du groupe (rajeunissement);

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation en assurance salaire longue durée de + 2,5 %;

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation en assurance salaire courte durée de + 25 %;

CONSIDÉRANT QU'il y a une diminution en assurance maladie de - 2 %;

CONSIDÉRANT QUE la prime négociée diminue de - 0,3 % qui se traduit par une diminution de 1 003 \$ pour la part employeur (2013-2014 : 383 944 \$ versus 2014-2015 : 382 941 \$);

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement de la police d'assurance collective pour l'année 2014-2015 avec le RBA - Groupe financier (SSQ - Assurance collective) dont la prime annuelle s'établit à 765 881,45 \$, soit une variation de - 0,3 % de la prime négociée et de désigner la responsable des ressources humaines et technologiques, madame Valérie Tremblay, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

SERVICES POLICIERS

RÉSOLUTION NO 5710

CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion spéciale tenue le 30 janvier 2014, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a décidé d'accepter l'offre de financement supplémentaire, non récurrent, de son service de police pour l'année financière 2013-2014, au montant de 284 514 \$, et il a également accepté de conclure avec le Canada et le Québec une entente de financement, au niveau de la police, qui couvrira une période de quatre (4) ans, laquelle entente stipulera une indexation annuelle de 1,5 % de la masse salariale prévue à l'Annexe A de notre entente actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le 24 février 2014, le ministère de la Sécurité publique du Québec a transmis à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan une correspondance contenant le détail de la contribution spéciale octroyée à Mashteuiatsh, pour l'année financière 2013-2014, ainsi que le « gabarit » de l'entente sur la prestation des services policiers pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018 (ci-après appelé le « projet d'entente »);

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente soumis à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est incomplet et contient en plus de nombreuses différences par rapport aux ententes précédentes, lesquels changements ont notamment pour effet de réduire notre autonomie de gestion et de surcharger encore davantage notre reddition de comptes;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l'offre de financement supplémentaire ne seront versés que lorsque, d'une part, toutes les parties auront signé l'avenant à l'entente tripartite 2013-2014 et que, d'autre part, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aura transmis au Canada et au Québec une résolution confirmant son intention de signer l'entente tripartite 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'accord pour signer l'avenant à l'entente tripartite 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est d'accord pour signer avec le Canada et le Québec une entente sur la prestation des services policiers à Mashteuiatsh pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018 qui contiendra les modalités financières exposées dans la correspondance du ministère de la Sécurité publique du Québec, datée du 24 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne peut accepter de signer le projet d'entente qui lui a été soumis et doit donc entamer, sans délai, des discussions avec le Canada et le Québec sur le libellé de la prochaine entente;

IL EST RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise le directeur général à signer, dès réception, l'avenant à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirme, par la présente résolution, son intention de signer, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018, une entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh qui contiendra les modalités financières exposées dans la correspondance du Ministère de la Sécurité publique du Québec, datée du 24 février 2014;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan mandate la directrice générale adjointe à entamer, sans délai, des discussions avec le Canada et le Québec en vue de parvenir à une entente sur le libellé de l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan avise, sans délai, le Canada et le Québec qu'il se prévaut, par mesure de prudence, du second alinéa de l'article 47 de l'entente tripartite actuelle afin de permettre la continuation, sans financement, de notre service de police au-delà du 31 mars 2014, et ce, dans l'éventualité où les parties n'auraient pas encore signé, à ce moment, la prochaine entente tripartite.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN



GARANTIE MINISTÉRIELLE

RÉSOLUTIONS NOS 5711, 5712 ET 5713

Garantie ministérielle en faveur de M. GUY Joseph Marcel BOULIANE, n° de bande XXXX et de M^{me} COLETTE Sylvie ROBERTSON, n° de bande XXXX.

Programme de soutien aux promoteurs


Adresse du projet : 2712, 2714, 2716 et 2718, rue Ouatouchouan à Mashteuiatsh.

Note : Les numéros de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain

Appuyée de M^{me} Julie Rousseau

Adoptée à l'unanimité



PROGRAMME DE PARTICIPATION AUTOCHTONE À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET À LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

RÉSOLUTION NO 5714

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de mettre en valeur les ressources du milieu forestier tout en harmonisant les aménagements avec la pratique d'ilnu aitun;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Patrimoine, culture et territoire a déposé une demande dans le cadre du programme de participation autochtone à l'aménagement forestier intégré et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier (PPA) en vue d'assurer sa contribution financière à la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec au montant de 184 000 \$;

IL EST RÉSOLU de procéder à la signature de l'entente de financement avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec dans le cadre du programme de participation autochtone à l'aménagement forestier intégré et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier (PPA) et de désigner le directeur général, monsieur Fabien Paul, à titre de représentant de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

FORÊT MODÈLE DU LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION NO 5715

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de mettre en valeur les ressources du milieu forestier tout en harmonisant les aménagements avec la pratique d'ilnu aïtun;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Patrimoine, culture et territoire a déposé une demande dans le cadre du programme de participation autochtone à l'aménagement forestier intégré et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier (PPA) en vue d'assurer sa contribution financière à la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean utilisera ce financement pour réaliser les activités et les projets prévus dans son plan de travail 2013-2014;

IL EST RÉSOLU de procéder à la signature de l'entente de financement avec l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise pour la réalisation du projet « Forêt modèle du Lac-Saint-Jean » qui comprend le transfert d'une partie des montants obtenus du programme PPA 2013-2014 et de désigner le directeur général, monsieur Fabien Paul, à signer l'entente de financement avec l'Agence et tout autre document qui y sont liés au montant de 120 000 \$.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

CAUTION PRÊT TEMPORAIRE DÉVELOPPEMENT PIEKUAKAMI ILNUATSH

RÉSOLUTION NO 5716

CONSIDÉRANT la priorité qu'accorde Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à sa quête d'autonomie financière et au développement de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche vers l'autonomie Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer, diversifier et soutenir son économie;

CONSIDÉRANT QUE Développement Piekuakami lnuatsh S.E.C. (DPI) détient actuellement une marge de crédit de 2 500 000 \$ qui est cautionné et garantie en totalité par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE les opérations forestières 2013-2014 ainsi que le contrat de déboisement de ligne sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE DPI a un besoin temporaire de liquidité pour terminer l'ensemble de ses contrats;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Desjardins du Pekuakami accepte d'accorder à DPI un prêt temporaire de 850 000 \$ remboursable au plus tard le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins requiert que ce prêt temporaire soit cautionné en totalité par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

IL EST RÉSOLU d'accepter de cautionner le prêt temporaire au montant de 850 000 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tout document relatif à cette transaction.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



INJECTIONS EN CAPITAL DÉVELOPPEMENT PIEKUAKAMI ILNUATSH

RÉSOLUTION NO 5717

CONSIDÉRANT la priorité qu'accorde Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à sa quête d'autonomie financière et au développement de la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde au maintien et au développement de son économie;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a fait une injection en capital à Développement Piekuakami Ilnuatsh S.E.C. (ci-après DPI) d'un montant de 4 500 000 \$ depuis les deux dernières années, soit 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE cette injection en capital a été faite afin de permettre à DPI de poursuivre ses activités en attendant le règlement de la compensation en lien avec le contrat des travaux de la route 175;

CONSIDÉRANT QUE les montants de 3 497 920 \$ en lien avec le dossier de compensation de la route 175 ont été reçus en totalité en octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du contrat d'aménagement forestier a créé un besoin de liquidité dans les opérations de DPI;

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande de DPI et que les injections en capital fait par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demeurent à DPI tant que la situation financière en relation avec le dossier d'aménagement forestier perdure.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN



APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN DES TERRAINS VACANTS ET ESPACES VERTS

Conformément aux recommandations de la direction Travaux publics et Habitation, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan décide de retourner en appel d'offres pour l'octroi du contrat d'entretien des terrains vacants et espaces verts. Le contrat offert sera maintenant d'une durée de trois ans avec une clause de renouvellement annuelle.



RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

La Direction Patrimoine, Culture et Territoire dépose au Conseil un rapport d'activité sur la surveillance de la période de chasse 2013 dans la Réserve faunique des Laurentides.



FONDATION DE LA CITÉ ÉTUDIANTE ROBERVAL

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde un don de 100 \$ à la Fondation dans le cadre de sa 18^e campagne de souscription 2013-2014.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



SPECTACLE-BÉNÉFICE POUR OPÉRATION ENFANT-SOLEIL

Le 26 avril 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde un don de 250 \$ pour soutenir l'organisation du spectacle.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité